

République française  
.....  
Département de la  
Haute-Savoie  
.....  
Arrondissement de  
Thonon- Les- Bains  
.....  
**Commune de  
CERVENS**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le 10/02/2023

ID : 074-217400530-20230207-D202302\_04-DE

S<sup>2</sup>LOW

### SEANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2023 à 20 H

**Convocation**  
du 03/02/2023

L'an deux mil vingt-trois le 7 février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : - 13  
Quorum : ----- 07  
**Présents :** --- 10  
  
Absents : ----- 03  
Pouvoirs : ----- 00  
Votants : ----- 10

**VOTE**

Pour : ----- 10  
Contre : ----- 00  
Abstentions : -- 00

**Contrat de  
maintenance**

**Etaients présents :** CALENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge/MASSON Thibault/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

**Absents excusés :** DECOMBARD Coralie/ Ruta NOEL/ SANDRAL Linda/

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine VUARGNOZ

**Délibération  
N°2023-04**

**OBJET :** Contrat avec la société QIIS pour la maintenance de la plate-forme eTicket, portail des familles.

**Délibération Certifiée  
exécutoire,**

Télétransmise

Le : 10/02/2023

Reçue en Préfecture

Le : 10/02/2023

Mise en ligne sur le site  
de la commune

Le : 10/02/2023

**Le Maire Gil THOMAS**



LE MAIRE RAPPELLE aux membres du conseil la mise en place de la plate-forme eTicket gérée par la société QIIS en 2020. Il rappelle également que pour cela la commune a acquis le logiciel ad hoc permettant aux familles d'inscrire leurs enfants aux services communaux de restauration scolaire et de la garderie périscolaire via le portail eTicket.

LE MAIRE INFORME le conseil qu'afin d'assurer la maintenance de ce portail un contrat est établi avec la société QIIS chaque année auquel est annexé un document précisant les conditions de son utilisation.

LE MAIRE PROPOSE au conseil de pérenniser ce partenariat tant que la commune n'envisage pas de changer de logiciel mettant ainsi un terme à la maintenance de la plate-forme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

⇒ AUTORISE le Maire à signer le contrat annuel de maintenance de la plate-forme eTicket et son annexe établis par la société QIIS jusqu'à dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
**Gil THOMAS**

La secrétaire  
**Catherine VUARGNOZ**

